

Compte rendu de la réunion publique du 19 juin 2015

Présents :

Maire : Mr Alain Veuillet

Membres de la commission scolaire : Mme Angéline Mozar, Mr Paul Salvan, Mr Rodolphe Ducamp, Mme Cécile Fauré

Coordinatrice : Mme Laëtitia Villajos

Excusée :

Membre de la commission scolaire : Mme Marie-Laure Doux

Début de séance à 17h15

1- Présentation du Projet EDucatif Territorial (PEDT) par Mme Angéline Mozar, Adjointe aux affaires scolaires :

Financement :

Le PEDT permet d'obtenir une aide de l'état (fond de pérennisation) de 50 euros par enfant et par an, permettant la mise en place des activités périscolaires. Ces dernières s'adressent à tous les enfants de l'école de Viviers Lès Montagnes sur la base du volontariat et se fait sous la responsabilité de la mairie.

Les activités périscolaires sont financées à 17 % par l'état, 37% par les parents et 46% par la mairie.

Afin de gérer ce PEDT, un comité de pilotage a été créé, partagé avec la directrice de l'école Mme Houlès, le jeudi jour de décharge et réunissant les parents délégués ainsi que les membres de la commission scolaire.

Organisation :

Ce projet est défini en accord avec le projet d'école. Les activités seront établies sur 5 périodes entrecoupées par les vacances scolaires et se dérouleront à proximité de l'école. Elles auront lieu les jours de classe de 16h15 à 17h et seront encadrées par des animateurs sous convention avec des associations et des intervenants extérieurs.

Une journée type est décrite dans le document présenté lors de cette réunion, que vous pouvez retrouver sur le site de la mairie : <http://www.viviers-les-montagnes.fr/>

Pour toutes questions concernant ce projet, vous pouvez contacter Mme Angéline Mozar à l'adresse mail suivante : angelina.vivierslesmontagnes@gmail.com

2- Présentation de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par Mme Laëtitia Villajos, déléguée des parents d'élèves et coordinatrice de ce projet :

Un questionnaire permettant de commencer la mise en place de ces TAP sera distribué aux parents avant la fin de l'année scolaire. Ce questionnaire est à rendre en mairie ou à Laëtitia Villajos. Il servira de base à la préparation de planning qui sera affiné en septembre en fonction des nouvelles contraintes que les parents pourront nous signifier.

Les plannings seront établis à la période (temps scolaire entre chaque vacance) et les enfants devront être inscrits au trimestre pour un montant de 36 euros.

Pour le moment 4 animateurs sont prévus, chacun d'entre eux ayant un groupe d'âge par jour.

- Emmanuel s'occupera des activités sportives
- Danielle s'occupera des activités manuelles et artistiques
- Pamela s'occupera d'une activité fabrication de marionnettes à l'aide d'objets recyclés. Elle pourra initier les enfants à différentes langues (italien, anglais, chinois).
- Laëtitia animera une activité autour de la nature et de l'agriculture.

Le nombre de places ne permettra pas à chaque enfant de pratiquer ces activités sur les 4 jours de la semaine (2 ou 3 jours maximum). Les jours où l'enfant ne sera pas aux TAP, il restera en garderie et les parents pourront alors à tout moment venir chercher leur enfant. Ce service ne sera pas payant si l'enfant est inscrit aux TAP. Dans le cas contraire (non inscription de l'enfant aux TAP) ce service de garderie de 16h à 17h sera facturé 50 cts.

Dans le cas où ces activités rencontreraient un vif succès, la municipalité envisagerai à ce moment là le recrutement d'animateurs supplémentaires.

L'établissement des plannings sera fait par Laëtitia Villajos en essayant de satisfaire au mieux les diverses contraintes : jour d'inscription des enfants aux TAP, respecter la contrainte du même jour d'inscription pour les fratries, choix des activités fait par les enfants...

3- Présentation du logiciel de gestion d'école par Mr Rodolphe Ducamp, conseiller délégué à la commission scolaire :

Ce projet, initié par Mme Isabelle Vinet, verra le jour à la rentrée prochaine.

Il s'agit de mettre en place un logiciel de gestion école permettant l'arrêt du système de tickets actuellement en place.

Le système sera testé par quelques familles du 28 septembre au 16 octobre 2015 avant d'être mis en place au 2 novembre 2015. Les tickets pourront encore être utilisés jusqu'au 4 janvier 2016. **Attention**, à partir de cette date, plus aucun ticket (garderie ou cantine) ne sera accepté et il n'y aura pas de remboursement.

Il consiste en un système de pointage par carte à l'arrivée et au départ de l'enfant. Un système de prépaiement (paiement en ligne ou à la mairie) permettra de recharger la carte qui sera débitée du montant de la garderie, de la cantine et/ou des activités périscolaires.

La carte n'est pas obligatoire si l'enfant ne participe à aucune des activités citées ci-dessus mais attention, un seul jour de garderie ou un seul repas pris à la cantine dans l'année (notamment celui de Noël) engendrera l'obligation de prendre cette carte.

La carte sera facturée 5 euros (non remboursable) et sera valable la totalité de la scolarité de l'enfant sur l'école de Viviers Lès Montagnes. Une somme minimum de 10 euros sera demandée et un rappel de recharge de la carte sera envoyé aux parents dès que le montant sur la carte sera inférieur à ce seuil.

Attention : l'argent sur la carte ne pourra pas être restitué, il faudra donc faire attention au montant restant sur la carte lorsque que l'enfant quittera l'école de Viviers lès Montagnes (passage en 6ème, déménagement...).

Deux bornes permettront le pointage : une située sous le préau de l'entrée des classes de maternelles et une autre sous le préau de la cour des primaires (afin de protéger la borne des intempéries et/ou du vandalisme).

Pour toutes questions concernant ce projet, vous pouvez contacter Mr Rodolphe Ducamp à l'adresse mail suivante : rodolphe.vivierslesmontagnes@gmail.com

Fin de séance à 18h30